

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 938

5 mai 2009

SOMMAIRE

Advent Opera Finance S.à r.l.	45013	Long Island International S.A.	44978
ADVENT OPERA Holding S.à r.l.	45013	Luxury Trade S.A.	45012
Advent Stoco Investment S.à. r.l.	45016	Milourd S.A.	45015
Aladdin S.à r.l.	45013	ML Food Sàrl	45019
Alnitak S.à r.l.	45016	Modasia Holding S.A.	45023
Amber Trust S.C.A., SICAF-SIF	45023	MS Equity Products (Luxembourg) S.à r.l.	44982
Arno Glass Luxco	44980	Nativa S.A.	45022
ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.	45012	Oasis Braun S.à r.l.	45018
Atdesign S. à r.l.	45018	Oystercatcher Luxco 1 S.à r.l.	44993
at.véranda S.à r.l.	45018	Pétales de Rose S.à r.l.	45019
Banca delle Marche Gestione Internazio- nale Lux S.A.	45022	PH Rent S.à r.l.	44991
BCP Cayman V OSUM S.à r.l.	44979	P.M. Optima S.à.r.l.	45018
Camozzi Investment S.A.	45014	ProLogis France LV S.à r.l.	45021
CMH Vertriebs Service I GmbH & Co KG	45020	ProLogis France XLIV S.à r.l.	45019
CMI Insurance (Luxembourg) S.A.	45021	ProLogis France XLVI S.à r.l.	45020
Comtrade Sàrl	45017	ProLogis France XLV S.à r.l.	45020
DB Valence II S.à r.l.	45015	Rockwell Collins International Financing S.à r.l.	44982
Déierefrups S.à r.l.	45018	Rural Investment S.A.	45017
Dictame Holding S.A.	45014	Setas International S.A.	45011
Duc SA	45009	Sophis Holding (Luxembourg) S.C.A.	45017
Été Quatre-Vingt-Seize S.A.	45022	Sophis Manco Luxembourg SA	44978
Euro Mall Ventures S.à r.l.	44990	Tenco - Lux S.A.	44978
Europa Park Gemeinschaften S.A.	45010	The CMI Managed Fund	45022
Finances Europe Tourisme S.A.	45015	The Endwert Group S.à r.l.	45011
Gold Carbon Capital Management S.à r.l.	45012	Trafco S.A.	44979
Hentou S.A.	45017	TRILUX Luxembourg S.à r.l.	45014
Kaba Finance Luxembourg S.A.	45011	Usted Finance S.A.	44990
KBC Life Fund Management	45011	VF Investments S.à r.l.	44996
KIZ 5 Luxembourg S.à r.l.	44993	Wall Street Institute Kft, Luxembourg Branch	45021
Kodo S.A.	45014	Weasel S.A.	44993
La Nouvelle Caravelle, s.à r.l.	45019	Wouterbos N.V.	45015
Laontae Flamingo S. à r.l.	45015	WPP Luxembourg Europe, S.à r.l.	45010
LaSalle UK Ventures Property 3	44980	WPP Luxembourg Europe, S.à r.l.	45010
		WPP Luxembourg Europe, S.à r.l.	45010

Tenco - Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, rue de Hellange, Z.I. Am Bruch.
R.C.S. Luxembourg B 29.754.

Constituée pardevant Me Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 22 décembre 1988, acte publié au Mémorial C no 95 du 11 avril 1989, modifiée pardevant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglister, en date du 8 juin 2008, acte publié au Mémorial C no 1857 du 31 août 2007.

Le bilan au 31 décembre 1997 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/03/09.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *TENCO-LUX S.A.*

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009050389/1261/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01389. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Long Island International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 31.689.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statuaire tenue le 23 mars 2009

Le cooptation avec effet au 31 octobre 2008 de Monsieur Maamar DOUAIDIA, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement Monsieur Benoît PARMENTIER, démissionnaire est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statuaire de l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 23 mars 2009.

Certifié sincère et conforme

LONG ISLAND INTERNATIONAL S.A.

A. RENARD / Ch. GASPAR

Administrateur / Administrateur Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009050390/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03017. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Sophis Manco Luxembourg SA, Société Anonyme.

Capital social: EUR 154.761.740,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 129.754.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009050677/8541/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06025. - Reçu 109,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Trafco S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 109.109.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 15 avril 2009 a pris note du non-renouvellement de la candidature de Monsieur Henri GRISIUS aux fonctions d'administrateur et a nommé en remplacement:

- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée générale du 15 avril 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale du 15 avril 2009 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 15 avril 2009.

Pour TRAFCO S.A.

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009050391/833/27.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05563. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

BCP Cayman V OSUM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.269.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 15 avril 2009

En date du 15 avril 2009, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

d'accepter la démission de

- Monsieur Laurence A TOSI en tant que gérant de classe A de la Société avec effet immédiat.

de nommer

- Monsieur John MAGLIANO, né le 11 mai 1959 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant comme adresse professionnelle 2, Meadow Park Road, Rye Brook, NY-10573 New-York, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et à durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Monsieur John MAGLIANO, gérant de classe A

- Monsieur Robert FRIEDMAN, gérant de classe A

- Monsieur Aidan J. FOLEY, gérant de classe B

- Monsieur Jean-Claude KOCH, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2009.

BCP Cayman V OSUM S.a r.l.

Signature

Référence de publication: 2009050393/250/27.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06050. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Arno Glass Luxco, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.250.

En date du 7 avril 2009, Arno Glass Luxco a procédé au rachat de ses propres actions comme suit:

- 204 actions ordinaires de classe 1
- 220 actions privilégiées de classe 2
- 386 actions privilégiées de classe 3
- 141 actions privilégiées de classe 4

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2009.

Arno Glass Luxco

Signature

Référence de publication: 2009050392/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06051. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

LaSalle UK Ventures Property 3, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.396.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third of March.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

"LaSalle UK Ventures", a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B 116.220, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

here represented by Mrs Cathy BLONDEL, legal assistant, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 17 March 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "LaSalle UK Ventures Property 3" (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.396, incorporated pursuant to a notarial deed on February 9, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 661 on April 20, 2007.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of three thousand three hundred pound sterling (GBP 3,300.-), so as to raise it from its current amount of eight thousand seven hundred pound sterling (GBP 8,700.-) up to twelve thousand pound sterling (GBP 12,000.-) through the issue of one hundred and sixty-five (165) shares, having a nominal value of twenty pound sterling (GBP 20.-) each.

The new shares are to be subscribed by "LaSalle UK Ventures", prenamed, in exchange for a contribution in cash of a total amount of three thousand three hundred pound sterling (GBP 3,300.-).

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

Art. 5. (first paragraph). "The Company's share capital is set at twelve thousand pound sterling (GBP 12,000.-) represented by six hundred (600) shares with a par value of twenty pound sterling (GBP 20.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"LaSalle UK Ventures", une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.220 , ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

représentée par Madame Cathy BLONDEL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 17 mars 2009.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de "LaSalle UK Ventures Property 3" (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.396, constituée selon un acte notarié en date du 9 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 661 du 20 avril 2007.

Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois mille trois cents livres sterling (3.300,- GBP) afin de le porter de son montant actuel de huit mille sept cents livres sterling (8.700,- GBP) jusqu'à douze mille livres sterling (12.000,- GBP) par l'émission de cent soixante-cinq (165) parts sociales d'une valeur de vingt livres sterling (20,- GBP) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par "LaSalle UK Ventures", prénommée, par un apport en numéraire d'un montant de trois mille trois cents livres sterling (3.300,- GBP).

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). "Le capital social est fixé à la somme de douze mille livres sterling (12.000,- GBP) représentée par six cents (600) parts sociales d'une valeur de vingt livres sterling (20,- GBP) chacune."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 mars 2009. Relation: EAC/2009/3412. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 avril 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009051032/239/90.

(090058073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

MS Equity Products (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 81.149.

—
Extrait des résolutions de l'Associé unique de la Société au 18 août 2008

En date du 18 août 2008, l'Associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

de prendre note de la démission de

- Monsieur Martin Tell en tant que gérant de la Société avec effet au 18 août 2008,

de renouveler le mandat de

- Monsieur Benjamin Jonathan James Walker

- Monsieur Alan Thomas

en tant que gérant de la Société avec effet au 18 août 2008 et à durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société se compose désormais des personnes suivantes:

- Monsieur Paul MOUSEL

- Monsieur Benjamin Jonathan James WALKER

- Monsieur Alan THOMAS

- Monsieur Gordon ADAMS

- Monsieur Harvey B. MOGENSEN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

MS Equity Products (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009050397/250/28.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06042. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Rockwell Collins International Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.775.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the third day of April.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Rockwell Collins International Holdings Limited, a limited liability company incorporated under the laws of the Bermuda Islands with registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermuda Islands, registered with the Registrar of Companies of the Bermuda Islands under number 36511,

duly represented by Mr Pierre-Yves Genot, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Cedar Rapids, Iowa, USA on March 31, 2009.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Rockwell Collins International Financing Limited, a limited liability company incorporated under the laws of the Bermuda Islands with registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermuda Islands, registered with the Registrar of Companies of the Bermuda Islands under number 36512, incorporated by the Registrar of Companies of the Bermuda Islands on 16 February 2005 (the "Company").

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder confirms the decision taken in Bermuda Islands on March 9, 2009, to transfer the registered office of the Company from Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermuda Islands with effect from today to 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The Sole Shareholder acknowledges that, as a consequence of the previous resolution, the Company shall henceforth be of Luxembourg nationality, as defined by articles 2§2 and 159§2 of the Luxembourg law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (the "Law of 1915").

The Sole Shareholder further acknowledges that the Company will thus be subject to Luxembourg law, according to article 159§1 and 159§2 of the Law of 1915.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company will take the legal form of a société à responsabilité limitée.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to change the corporate name of the Company into "Rockwell Collins international Financing S.à r.l."

Fifth resolution

The Sole Shareholder acknowledges that the share capital of the Company amounts to ninety-six thousand US Dollars (USD 96,000) represented by twelve thousand (12,000) shares, having a par value of eight US Dollars (USD 8) each, as it has been justified to the undersigned notary by a balance sheet of the Company.

Sixth resolution

The Sole Shareholder decides to fully restate the articles of incorporation in accordance with Luxembourg law, which will now read as follows:

"A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans and the administration, control and development of its portfolio. The Company may, in this context, assume risks, existing or future, resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis, without taking advantage of the law of 22 March 2004 on securitisation.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of "Rockwell Collins International Financing S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by mean of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at ninety-six thousand US Dollars (USD 96,000) represented by twelve thousand (12,000) shares, having a par value of eight US dollars (USD 8) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by at least two managers, who do not need to be shareholders. There shall be two classes of managers: "Class A Manager" and "Class B Manager". There shall be at least one Class A Manager and one Class B Manager.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any Class A Manager with any Class B Manager.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its shareholders a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount

to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the first day of October of each year and ends on the last day of September of the following year.

Art. 22. Each year on the first of October, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

G. Indemnification

Art. 26. The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence (faute grave) or wilful misconduct (faute intentionnelle); in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled."

Seventh resolution

The Sole Shareholder decides to appoint and/or to confirm to the extent necessary, the following persons as Class A Managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Gary R. Chadick, Senior Vice President, General Counsel and Secretary, born on 19 June 1961 in Manhasset, New York, (U.S.A.), residing professionally at 400 Collins Road NE, M/S 124-323, Cedar Rapids, Iowa 52498-0001 (U.S.A.); and

- Mr David S. Rokos, Vice President and Treasurer, born on 1 August 1969 in Melrose Park, Illinois (U.S.A.), residing professionally at 400 Collins Road NE, M/S 124-318, Cedar Rapids, Iowa 52498-0001 (U.S.A.).

The Sole Shareholder further decides to appoint and/or to confirm to the extent necessary, the following persons as Class B Managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Luca Gallinelli, vice president, born on 6 May 1964 in Florence, Italy, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg; and

- Mr Abdelhakim Chagaar, manager, born on 3 March 1979 in Mont-Saint-Martin (France), residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 7,500.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trois avril.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Rockwell Collins International Holdings Limited, une limited liability company existante et régie selon le droit des Bermudes et ayant son siège social au Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermudes, enregistrée au registre des sociétés des Bermudes sous le numéro 36511,

ici représentée par Monsieur Pierre-Yves Genot, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Cedar Rapids, Iowa, USA, le 31 mars 2009.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de Rockwell Collins International Financing Limited, une limited liability company existante et régie selon le droit des Bermudes et ayant son siège social au Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermudes, enregistrée au registre des sociétés des Bermudes sous le numéro 63512, constituée auprès du registre des sociétés des Bermudes le 16 février 2005 (la "Société").

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique confirme les décisions prises aux Bermudes, le 9 mars 2009 de transférer le siège social de la Société de Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermudes au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet en date du présent acte.

Deuxième résolution

L'Associé Unique reconnaît qu'en vertu de la résolution qui précède, la Société aura en conséquence la nationalité luxembourgeoise, comme défini aux articles 2§2 et 159§2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifiée (la "Loi de 1915").

L'Associé Unique reconnaît en outre que la Société sera donc soumise à la loi luxembourgeoise, conformément aux articles 159§1 et 159§2 de la Loi de 1915.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de donner à la Société la forme d'une société à responsabilité limitée.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination légale de la Société en "Rockwell Collins International Financing S.à r.l.".

Cinquième résolution

L'Associé Unique reconnaît que le capital social de la Société s'élève à quatre-vingt-seize mille US Dollars (USD 96.000), représenté par douze mille (12.000) parts sociales ayant une valeur de huit US Dollars (USD 8) chacune, comme il en a été apporté la preuve au notaire soussigné par un bilan comptable de la Société.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide la refonte des statuts en conformité avec la loi luxembourgeoise qui auront la teneur suivante:

"A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et de prêts et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futures, résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérent à toute ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon ordinaire, sans profiter de la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Rockwell Collins International Financing S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de quatre-vingt-seize mille US Dollars (USD 96.000) représentés par douze mille (12.000) parts sociales, d'une valeur de huit US Dollars (USD 8) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par au minimum deux gérants gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés. Il y aura deux classes de gérants: "Gérant de classe A" et "Gérant de classe B". Il y aura toujours au minimum un Gérant de classe A et un Gérant de classe B.

Les gérants sont nommés par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.

Art. 13. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente (ou participe autrement) ou représentée par procuration à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions collectives des associés - Décisions de l'associé unique

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le premier octobre et se termine le trente septembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année au premier octobre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

G. Indemnisation

Art. 26. La Société indemniserait tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour faute grave ou faute intentionnelle; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir."

Septième résolution

L'Associé Unique décide de nommer et/ou de confirmer, dans la mesure du nécessaire, les personnes suivantes comme Gérants de Classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Gary R. Chadick, Senior Vice President, General Counsel et Secretary, né le 19 juin 1961 à Manhasset, New York, (U.S.A.), résidant professionnellement au 400 Collins Road NE, M/S 124-323, Cedar Rapids, Iowa 52498-0001 (U.S.A.); et

- M. David S. Rokos, Vice President and Treasurer, né le 1^{er} août 1969 à Melrose Park, Illinois (U.S.A.), résidant professionnellement au 400 Collins Road NE, M/S 124-318, Cedar Rapids, Iowa 52498-0001 (U.S.A.).

L'Associé Unique décide de nommer et/ou de confirmer, dans la mesure du nécessaire, les personnes suivantes comme Gérants de Classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Luca Gallinelli, vice president, né le 6 mai 1964 à Florence, Italie, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg; and

- M. Abdelhakim Chagaar, gérant, né le 3 mars 1979 à Mont-Saint-Martin (France), résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 7.500,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte,

Signé: P-Y. GENOT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 avril 2009. Relation: LAC/2009/13626. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009050399/242/383.

(090058142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Usted Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 85.780.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 27 février 2009

Monsieur KARA Mohammed et Monsieur REGGIORI Robert sont renommés administrateurs. Monsieur DE BERNARDI Alexis est renommé commissaire aux comptes.

Monsieur DONATI Régis, expert-comptable, né le 19.12.1965 à Briey (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur en remplacement de Madame SCHEIFER-GILLEN Romaine, administrateur sortant.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme
USTED FINANCE S.A.
Robert REGGIORI / Mohammed KARA
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009050404/545/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05256. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Euro Mall Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 931.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 90.324.

—
Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale de la Société du 2 avril 2009

En date du 2 avril 2009, L'Assemblée Générale de la Société a pris les résolutions suivantes:
de révoquer

- Monsieur Ladislav NUSSBAUER en tant que gérant de la Société avec effet au 3 février 2009,
de nommer

- Monsieur Frank ROSEEN né le 27 octobre 1962 à Athènes, Grèce, ayant comme adresse professionnelle, Karlovo Namesti 10, CZ-120 00 Prague, République Tchèque en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 3 février 2009 et à durée indéterminée

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Monsieur Morten TOUSGAARD
- Monsieur Gordon Cary BLACK
- Monsieur Frede CLAUSEN
- Monsieur Frank ROSEEN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Euro Mall Ventures S.a r.l.
Avec procuration
Signature

Référence de publication: 2009050400/250/28.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06055. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

PH Rent S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5842 Hesperange, 1, Am Weischbaendchen.

R.C.S. Luxembourg B 145.777.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-sept mars.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

La société anonyme PHT INTERNATIONAL HOLDING S.A. avec siège social à L-5842 Hesperange, 1, Am Weischbaendchen, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 142.613,

Ici représentée par Monsieur Franck ROUAYROUX, administrateur de sociétés, demeurant à Hesperange, agissant en sa qualité de représentant permanent de l'administrateur unique, la société OLKY INTERNATIONAL HOLDING SA, avec siège social à Hesperange, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "PH RENT S.à r.l."

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Hesperange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet la location de véhicules automobiles et de tous moyens de transport terrestre, aérien et maritime.

La société peut en outre accomplir toutes opérations industrielles, commerciales, financières civiles, mobilières ou immobilières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), représenté par dix (10) parts sociales de cinq mille euros (EUR 5.000,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans la distribution des bénéfices.

Art. 7.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par décision de l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations, ainsi que la durée de leur mandat.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 13. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés et révocables par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la ou les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération du capital social

Toutes les parts sociales sont souscrites en numéraire par l'associé unique la société PHT INTERNATIONAL HOLDING S.A., prénommée.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire moyennant certificat bancaire.

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Monsieur Franck ROUAYROUX, administrateur de sociétés, né à Paris (France), le 3 juillet 1961, demeurant à L-5842 Hesperange, 1, Am Weischbaendchen, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature isolée du gérant.

2. Le siège de la société est établi à l'adresse suivante:

L-5842 Hesperange, 1, Am Weischbaendchen.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Franck Rouayroux, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 31 mars 2009. LAC/2009/12375. Reçu 75.- €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 avril 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009050401/202/107.

(090058160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Weasel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 46.647.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société, tenue le 19 décembre 2008, au siège social que:

1. L'actionnaire a accepté la démission de Madame Marina Valvasori et Mademoiselle Sandra Schwinnen comme administrateur de la société, à compter du 19 décembre 2008 jusqu'en 2014.

2. Le conseil d'administration se compose de:

- Alma Thomas

3. L'actionnaire a décidé qu'Alma Thomas peut engager la société par sa signature individuelle à compter du 19 décembre 2008.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Pour WEASEL S.A.

Alma Thomas

Administrateur

Référence de publication: 2009050402/759/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06062. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

KIZ 5 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 129.629.

—
EXTRAIT

En date du 27 mars 2009, OIRP Investment 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-123.019, alors associé unique de KIZ 5 Luxembourg S.à r.l., a cédé la totalité des 500 parts sociales qu'elle détenait dans KIZ 5 Luxembourg S.à r.l., à Orion Income Master Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-118.883.

Suite à cette cession, Orion Income Master Luxembourg S.à r.l. est devenue l'associé unique de KIZ 5 Luxembourg S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KIZ 5 Luxembourg S.à r.l.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009050405/267/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03289. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Oystercatcher Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 700.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.818.

—
In the year two thousand and nine, on the ninth of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

- "3i Infrastructure plc", a company incorporated and existing under the laws of Jersey, with registered office at 22, Grenville Street, St Hélier, Jersey, Channel Islands JE4 8PX, register with the Trade and Companies Registrar under number 95682 (the "Sole Partner"),

here represented by Ms Isabel Dias, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy, given on April 7th, 2009.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "Oystercatcher Luxco 1 S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.818, incorporated pursuant to a deed of M^e Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Luxembourg) dated July 24th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on September 26th, 2007 under number 2106. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg dated April 9th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on June 20th, 2008 under number 1532.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves to reduce the Company's share capital by an amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) in order to bring it from its current amount of eight hundred thousand euro (EUR 800,000.-) to seven hundred thousand euro (EUR 700,000.-) by cancellation of four thousand (4,000) Class H Shares and by reimbursement of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) to the Sole Partner.

Reimbursement delay: The undersigned notary has drawn the attention of the Sole Partner to the provisions of article 69 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, establishing a legal protection in favor of eventual creditors of the Company, the effective reimbursement to the Sole Partner cannot be made freely and without recourse from them before 30 (thirty) days after publication of the present deed in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, the articles 4.1, 4.4.2 and 17.6 of the articles of incorporation of the Company are amended and now read as follows:

Art. 4.

4.1 The Company's subscribed share capital is fixed at seven hundred thousand euro (EUR 700,000.-) represented by (i) four thousand (4,000) class A shares (the "Class A Shares"), (ii) four thousand (4,000) class B shares (the "Class B Shares"), (iii) four thousand (4,000) class C shares (the "Class C Shares"), (iv) four thousand (4,000) class D shares (the "Class D Shares"), (v) four thousand (4,000) class E shares (the "Class E Shares"), (vi) four thousand (4,000) class F shares (the "Class F Shares"), (vii) and four thousand (4,000) class G shares (the "Class G Shares"), (collectively referred hereinafter as to the "Shares"), each Share having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-).

(...)

4.4.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of directors and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes G, F, E, D, C, B and A shall be the available amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the articles of incorporation provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such available amount.

Art. 17.6. In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) an amount equal to 0,1% of the nominal value of each share shall be distributed to the holders of Class A Shares; then

(i) an amount equal to 0,15% of the nominal value of each share shall be distributed to the holders of Class B Shares; then

(i) an amount equal to 0,20% of the nominal value of each share shall be distributed to the holders of Class C Shares; then

(i) an amount equal to 0,25% of the nominal value of each share shall be distributed to the holders of Class D Shares; then

(i) an amount equal to 0,30% of the nominal value of each share shall be distributed to the holders of Class E Shares; then

(i) an amount equal to 0,35% of the nominal value of each share shall be distributed to the holders of Class F Shares; then

(i) an amount equal to 0,40% of the nominal value of each share shall be distributed to the holders of Class G Shares; then

the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class G shares, then if no Class G shares are in existence, Class F shares and in such continuation until only class A shares are in existence)".

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euros (EUR 1,300.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le neuf avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"3i Infrastructure plc", une société constituée et existant selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 22, Grenville Street, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8PX, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 95682 (l'Associé Unique").

ici représentée par Mme Isabel Dias, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 avril 2008.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "Oystercatcher Luxco 1 S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.818, constituée par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner notaire de résidence à Sanem (Luxembourg) en date du 24 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 26 septembre 2007 sous le numéro 2106. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 9 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 1532.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) pour le réduire de son montant actuel de huit cent mille euros (EUR 800.000,-) à sept cent mille euros (700.000,-) par l'annulation de quatre mille (4.000) Parts Sociales de Catégorie H et par remboursement de cent mille euros (EUR 100.000,-) à l'Associé Unique.

Délai de remboursement: Le notaire instrumentant a attiré l'attention de l'Associé Unique sur les dispositions de l'article 69 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales établissant une protection légale en faveur des créanciers éventuels de la Société, le remboursement effectif de l'Associé Unique ne peut pas être fait librement et sans recours avant 30 (trente) jours suivant la publication du présent acte au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, les articles 4.1, 4.4.2. et 17.6 des statuts de la Société sont modifiés et ont désormais la teneur suivante:

Art. 4.

4.1 Le capital social de la Société est fixé à EUR 700.000,-(sept cent mille Euros) représenté par 4.000 (quatre mille) Parts Sociales de Catégorie A, 4.000 (quatre mille) Parts Sociales de Catégorie B, 4.000 (quatre mille) Parts Sociales de Catégorie C, 4.000 (quatre mille) Parts Sociales de Catégorie D, 4.000 (quatre mille) Parts Sociales de Catégorie E, 4.000 (quatre mille) Parts Sociales de Catégorie F, et 4.000 (quatre mille) Parts Sociales de Catégorie G (collectivement référées ci-après les "Parts Sociales"), d'une valeur de EUR 25.- (vingt-cinq Euros) chacune.

(...)

4.4.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment de l'annulation de cette catégorie sauf autrement décidé par l'assemblée générale des associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

Art. 17.6. En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé comme suit:

(i) un montant équivalent à 0.1% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A, puis

(i) un montant équivalent à 0.15% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B, puis

(i) un montant équivalent à 0.20% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C, puis

(i) un montant équivalent à 0.25% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D, puis

(i) un montant équivalent à 0.30% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E, puis

(i) un montant équivalent à 0.35% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F, puis

(i) un montant équivalent à 0.40% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G puis

le solde du montant total distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière catégorie dans l'ordre alphabétique inversé (i.e en premier les Parts Sociales de Catégorie G, puis si aucune Part Sociale de Catégorie G existe, les Parts Sociales de Catégorie F, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de Parts Sociales de Catégorie A qui existent."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2009. LAC/2009/14562. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009050432/5770/160.

(090058355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

VF Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.714.700,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 79.198.

In the year two thousand nine, on the tenth day of April,
before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of VF Investments SARL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 79.198 (the Company). The Company was incorporated on November 13, 2000, pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 463 of June 20, 2001. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on October 4, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 196 of January 27, 2006.

There appeared

LEE BELL INC., a company incorporated and organized under the laws of the state of Delaware, having its registered office at c/o Corporation Service Company 2711 Silverside Road, Suite 400, Wilmington, 19808 Delaware, United States of America and its principal business address at 3411, Silverside Road, Wilmington, 19810 Delaware, United States of America, registered with the Delaware Department of State, Division of Corporations, under number 2150455, and having a Federal Employer Identification Number 51-0306286 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Gilles Ralet, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-five Euro (EUR 25.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of nine million seven hundred fourteen thousand six hundred seventy-five Euro (EUR 9,714,675.-), represented by three hundred eighty-eight thousand five hundred eighty-seven (388,587) shares in registered form, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to nine million seven hundred fourteen thousand seven hundred Euro (EUR 9,714,700.-) by way of the issuance of one new share of the Company, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-).

2. Subscription for and payment of the newly issued share as specified under item 1. above by a contribution in kind.

3. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer of Loyens & Loeff in Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with the relevant Luxembourg authorities).

4. Subsequent amendment to article 2 of the Articles which shall be renumbered into article 3 and henceforth read as follows:

" Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

3.3 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

3.4 The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks."

5. Full and complete restatement of the Articles.

6. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of Company by an amount of twenty-five Euro (EUR 25.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of nine million seven hundred fourteen thousand six hundred seventy-five Euro (EUR 9,714,675.-), represented by three hundred eighty-eight thousand five hundred eighty-seven (388,587) shares in registered form, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to nine million seven hundred fourteen thousand seven hundred Euro (EUR 9,714,700.-) by way of the issuance of one new share of the Company, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to the new share of the Company, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) and to fully pay up such share by way of a contribution in kind consisting of 6,599,486 shares having a par value of BRL 1.- each (the Shares) of VF Investimentos Do Brasil Ltda., a limited liability company organized under the laws of Brazil, having its head offices in the city of Sao Paulo, State of São Paulo, Brazil, at Rua Geraldo Flausino Gomes, 78, 10th floor, suite 11 (VF Brasil), having an aggregate accounting value of six million three hundred forty-seven thousand seven hundred sixteen Brazilian Real (BRL 6,347,716.-).

The contribution in kind of the Shares to the Company, in an aggregate amount of six million three hundred forty-seven thousand seven hundred sixteen Brazilian Real (BRL 6,347,716.-), being the equivalent to two million one hundred eighty-five thousand five hundred eighteen Euro (EUR 2,185,518.-) at the exchange rate being the official rate of the European Central Bank as of April 9, 2009 (i.e. BRL 1.- = EUR 0.3443) shall be allocated as follows:

- an amount of twenty-five Euro (EUR 25.-) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

- an amount of two million one hundred eighty-five thousand four hundred ninety-three Euro (EUR 2,185,493.-) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Shares is evidenced by inter alia, (i) the pro forma accounts of VF Brasil, dated January 15, 2009 and signed for approval by the management of VF Brasil (the Pro Forma Accounts) and (ii) a contribution certificate issued on the date hereof by the management of VF Brasil.

The contribution certificate issued by the management of VF Brasil in respect of the Shares states in essence that:

1. "LEE BELL INC., a company incorporated and organized under the laws of the state of Delaware, having its registered office at c/o Corporation Service Company 2711 Silverside Road, Suite 400, Wilmington, 19808 Delaware, United States of America and its principal business address at 3411, Silverside Road, Wilmington, 19810 Delaware, United States of America, registered with the Delaware Department of State, Division of Corporations, under number 2150455, and having a Federal Employer Identification Number 51-0306286 (the Sole Shareholder) is the sole holder of the Shares.

2. The Shares are fully paid-up and represent more than 99 percent of the share capital of VF Brasil.

3. The Sole Shareholder is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares.

4. None of the Shares is encumbered with any pledge or usufruct, there exist no rights to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are subject to any attachment.

5. There exists no pre-emption right nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him/her.

6. According to the laws of Brazil and the articles of association of VF Brasil, the Shares are freely transferable to the Company.

7. All formalities required in Brazil in connection with the transfer of the Shares will be performed at the request of the Sole Shareholder at the latest on the date of the capital increase of the Company.

8. Based on general accepted accounting principles, the Shares are valued at at least BRL 6,347,716.- as per the attached pro forma accounts dated January 15, 2009 and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company."

Such certificate and a copy of the Pro Forma Accounts, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer of Loyens & Loeff in Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with the relevant Luxembourg authorities).

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the Articles relating to the corporate object, into article 3 and to amend it so that it shall henceforth read as follows:

" Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

3.3. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

3.4. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to proceed to a full restatement of the Articles which shall henceforth read as follows:

"I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "VF Investments S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

3.3 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

3.4 The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at nine million seven hundred fourteen thousand seven hundred Euro (EUR 9,714,700.-), represented by three hundred eighty-eight thousand five hundred eighty-eight (388,588) shares in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more class A managers and by one or more class B managers, appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members, and at least one class A manager and one class B manager, are present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented, with at least one class A manager and one class B manager consenting. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager together with any class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

14.2. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.3. The shareholders shall appoint the commissaires aux comptes, if any and réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires aux comptes and the réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Re-

solutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand one hundred Euro (EUR 3.100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le dix avril,

par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de VF Investments SARL, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.198 (la Société). La Société a été constituée le 13 novembre 2000 suivant un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 463 du 20 juin 2001. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 4 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 196 du 27 janvier 2006.

A comparu

LEE BELL INC., une société constituée et organisée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Silverside Road, Suite 400, Wilmington, 19808 Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et son adresse principale au 3411, Silverside Road, Wilmington, 19810 Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Département d'Etat du Delaware, Division des Sociétés, sous le numéro 2150455, et ayant comme Numéro d'Identification d'Employeur Fédéral 51-0306286 (l'Associé Unique),

ici représentée par Gilles Ralet, Avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25.-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de neuf millions sept cent quatorze mille six cent soixante-quinze euros (EUR 9.714.675.-) représenté par trois cent quatre-vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt-sept (388.587) parts sociales nominatives ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, à neuf millions sept cent quatorze mille sept cents euros (EUR 9.714.700.-) par l'émission d'une nouvelle part sociale de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-).

2. Souscription à et libération de la part sociale nouvellement émise comme mentionné au point 1. ci-dessus par un apport en nature.

3. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société et tout avocat de Loyens & Loeff à Luxembourg, agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société et de veiller à toutes les formalités afférentes (en ce compris, en tout état de cause, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises concernées).

4. Modification de l'article 2 des Statuts qui sera renuméroté en article 3 et qui aura la teneur suivante:

" Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par

souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

3.4 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques."

5. Refonte complète des Statuts.

6. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25.-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de neuf millions sept cent quatorze mille six cent soixante-quinze euros (EUR 9.714.675.-) représenté par trois cent quatre-vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt-sept (388.587) parts sociales nominatives ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, à neuf millions sept cent quatorze mille sept cents euros (EUR 9.714.700.-) par l'émission d'une nouvelle part sociale de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à la nouvelle part sociale de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-), et libérer intégralement cette part sociale par un apport en nature se composant de 6.599.486 actions ayant une valeur nominale de BRL 1.- chacune (les Actions) de VF Investimentos Do Brasil Ltda., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Brésil, ayant son siège social dans la ville de São Paulo, Etat de São Paulo, Brésil, Rua Geraldo Flausino Gomes, 78, 10th Floor, suite 11 (VF Brasil), ayant une valeur comptable totale de six millions trois cent quarante-sept mille sept cent seize Real brésiliens (BRL 6.347.716.-).

L'apport en nature des Actions à la Société, d'un montant total de six millions trois cent quarante-sept mille sept cent seize Real brésiliens (BRL 6.347.716.-), soit l'équivalent de deux millions cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent dix-huit euros (EUR 2.185.518.-) au taux de change officiel de la Banque Centrale Européenne du 9 avril 2009 (i.e. BRL 1 = EUR 0,3443) sera affecté de la manière suivante:

- un montant de vingt-cinq euros (EUR 25.-) sera affecté au compte de capital social nominal de la Société; et
- un montant de un montant de deux million cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-treize euros (EUR 2.185.493.-) sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature des Actions est documentée entre autres par (i) les comptes pro forma de VF Brasil, datés du 15 janvier 2009 et signés pour accord par la direction de VF Brasil (les Comptes Pro Forma) et (ii) un certificat d'apport émis à la date des présentes par la direction de VF Brasil.

Il ressort essentiellement du certificat d'apport émis par la direction de VF Brasil concernant les Actions que:

"1. LEE BELL INC., une société constituée et organisée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Silverside Road, Suite 400, Wilmington, 19808 Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et son adresse principale au 3411, Silverside Road, Wilmington, 19810 Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Département d'Etat du Delaware, Division des Sociétés, sous le numéro 2150455, et ayant comme Numéro d'Identification d'Employeur Fédéral 51-0306286 (l'Associé Unique) est le propriétaire unique des Actions;

2. Les Actions sont entièrement libérées et représentent plus de 99 pour cent du capital social de VF Brasil.

3. L'Associé Unique est le seul titulaire des Actions et possède le droit d'en disposer.
 4. Aucune des Actions n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur aucune des Actions et aucune des Actions n'est sujette à une telle opération.
 5. Il n'existe aucun droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne est autorisée à demander que les Actions lui soient cédées.
 6. Les Actions sont librement cessibles à la Société en vertu des lois du Brésil et des statuts de VF Brasil.
 7. Toutes les formalités requises au Brésil en rapport avec la cession des Actions à la Société seront effectuées à la demande de l'Associé Unique au plus tard le jour de l'augmentation de capital de la Société.
 8. Se basant sur des principes comptables généralement acceptés, les Actions sont évaluées à au moins BRL 6.347.716.- selon les comptes pro forma annexés datés du 15 janvier 2009 et depuis que cette évaluation a été établie, aucun changement matériel n'a eu lieu qui pourrait avoir déprécié la valeur de cet apport fait à la Société."
- Ledit certificat ainsi qu'une copie des Comptes Pro Forma, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société et tout avocat de Loyens & Loeff à Luxembourg, agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société et de veiller à toutes les formalités afférentes (en ce compris, en tout état de cause, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises concernées).

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des Statuts relatif à l'objet social en article 3 et de le modifier de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

3.4 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de procéder à une refonte complète des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

"I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "VF Investments S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

3.4 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à neuf millions sept cent quatorze mille sept cents euros (EUR 9.714.700.-) représenté par trois cent quatre-vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt-huit (388.588) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres et au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, avec le consentement d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A ensemble avec un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2. Les opérations de la Société seront supervisées par un (1) ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.3. Les associés nommeront le(s) commissaire(s) aux comptes réviseurs d'entreprises le cas échéant et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprises pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à trois mille et cent euros (EUR 3.100.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: G. Ralet et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2009. LAC/2009/14571. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009050435/5770/712.

(090058334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Duc SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 2, Zone Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 120.119.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Pour DUC SA

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009050661/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04657. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

WPP Luxembourg Europe, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.875.259.025,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 85.550.

Les comptes annuels au 28 février 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 17-04-2009.

Signature.

Référence de publication: 2009050663/5499/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06140. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Europa Park Gemeinschaften S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6-8, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 13.544.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Pour EUROPA PARK GEMEINSCHAFTEN S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009050662/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05383. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

WPP Luxembourg Europe, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.875.259.025,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 85.550.

Les comptes annuels au 15 mars 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 17-04-2009.

Signature.

Référence de publication: 2009050664/5499/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06138. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

WPP Luxembourg Europe, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.875.259.025,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 85.550.

Les comptes annuels au 28 février 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
A Luxembourg, le 17.04.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009050665/5499/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06141. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

The Endwert Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 135.992.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009050728/4287/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05895. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Setas International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 23.519.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SETAS INTERNATIONAL S.A.

J.-R. BARTOLINI / P. MESTDAGH

Administrateur et Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2009050666/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05909. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

KBC Life Fund Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 66.312.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KBC LIFE FUND MANAGEMENT

Service Généraux de Gestion S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009050667/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05903. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Kaba Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 84.794.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KABA FINANCE LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Administrateur Catégorie A / Administrateur Catégorie B

Référence de publication: 2009050669/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05902. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Luxury Trade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 84.772.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009050682/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03410. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.123.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2009.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009050670/751/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06061. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Gold Carbon Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.303.

Le Rapport annuel au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour le Conseil d'Administration

BANQUE DE LUXEMBOURG

Société Anonyme

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2009050675/7/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06084. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Aladdin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.500,00.**Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 137.566.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée aux associés de la Société en date du 30 mars 2009 que Monsieur Benoît Chapellier a démissionné de son mandat de gérant de classe B de la Société avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société tenue le 16 avril 2009 que:

- Madame Séverine Lambert, née le 20 septembre 1980 à Virton, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, a été nommée gérant de classe B de la Société en remplacement du gérant démissionnaire, avec effet au 30 mars 2009, et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009050750/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05633. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

ADVENT OPERA Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 230.125,00.**Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 121.781.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009050678/8541/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06024. - Reçu 101,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Advent Opera Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 121.703.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009050680/8541/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06022. - Reçu 101,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

TRILUX Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 116.000,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 90.421.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009050681/8541/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06021. - Reçu 99,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Camozzi Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 65.811.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009050683/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04675. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Kodo S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 35.536.

Le Bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009050684/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03408. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Dictame Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 46.184.

Le Bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009050685/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03411. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

F.E.T. S.A., Finances Europe Tourisme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 112.096.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009050686/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05324. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Wouterbos N.V., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 57.842.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009050687/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05321. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Milourd S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 11.974.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009050689/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05322. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

DB Valence II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 123.257.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009050690/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05795. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Laontae Flamingo S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 93.796.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 Avril 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009050693/8541/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06044. - Reçu 101,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Alnitak S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.452.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.017.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés tenue au siège social en date du 10 avril 2009

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des gérants suivants:

- M. Guy Harles, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, gérant A;
- M. Stefan Aumann, ayant son adresse professionnelle au Neue Mainzer Straße 52, 60311 Frankfurt am Main (Allemagne), gérant A;
- M. Steven Glassman, ayant son adresse professionnelle au 4 World Financial Center (9eme étage), NY-10080 New York (Etats-Unis d Amérique), gérant A;
- M. Luca Saporiti, ayant son adresse professionnelle au Royal Damcenter, Dam 7f, 1012 JS Amsterdam (Pays-Bas), gérant B;
- M. Francesco Moglia, ayant son adresse professionnelle au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, gérant B;
- M. Eric Scussel, ayant son adresse professionnelle au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, gérant B;

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 Décembre 2009.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2009.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 Luxembourg

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009050751/795/31.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05638. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Advent Stoco Investment S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.233.580,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 127.694.

—
Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 Avril 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009050696/8541/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06032. - Reçu 103,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Sophis Holding (Luxembourg) S.C.A., Société en Commandite par Actions.**Capital social: EUR 341.263,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.255.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 Avril 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009050697/8541/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06026. - Reçu 111,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Comtrade Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8272 Mamer, 14, rue Jean Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 55.193.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009050698/10155/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06770. - Reçu 101,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Rural Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 101.304.

Le bilan au 30.06.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.04.09.

Signature.

Référence de publication: 2009050699/9125/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03132. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Hentou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 12, rue d'Eschdorf.

R.C.S. Luxembourg B 96.511.

Le Bilan au 1^{er} janvier au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009050700/3861/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03123. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Atdesign S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.
R.C.S. Luxembourg B 140.060.

Le Bilan au 04 juillet 2008 au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009050702/3861/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03089. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

at.véranda S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1620 Luxembourg, 7, rue J.-B. Gellé.
R.C.S. Luxembourg B 123.973.

Le Bilan au 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009050703/3861/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03093. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Oasis Braun S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3985 Pissange, 12A, Duerfstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 130.812.

Le Bilan au 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009050705/3861/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03095. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

P.M. Optima S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8058 Bertrange, 3, Beim Schlass.
R.C.S. Luxembourg B 107.176.

Le Bilan au 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009050706/3861/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03104. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Déierefrups S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7501 Mersch, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 105.986.

Le Bilan au 1^{er} janvier au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009050707/3861/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03099. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Pétales de Rose S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 115.156.

Le Bilan au 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009050708/3861/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03120. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

La Nouvelle Caravelle, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Bertrange, 1, Am Bongert.

R.C.S. Luxembourg B 111.929.

Le Bilan au 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009050709/3861/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03115. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

ML Food Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3617 Kayl, 46, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 141.654.

Le Bilan au 10 septembre au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009050710/3861/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03111. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

ProLogis France XLIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.894.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2009.
ProLogis Directorship Sàrl
Gérant
Gilles Suzanne
Gérant

Référence de publication: 2009050711/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05593. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

CMH Vertriebs Service I GmbH & Co KG, Société en Commandite simple.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 93.763.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009050721/2036/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06563. - Reçu 105,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

ProLogis France XLV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 90.895.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2009.

ProLogis Directorship Sàrl
Gérant
Gilles Suzanne
Gérant

Référence de publication: 2009050713/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05594. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

ProLogis France XLVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 92.648.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2009.

ProLogis Directorship Sàrl
Gérant
Gilles Suzanne
Gérant

Référence de publication: 2009050714/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05595. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

ProLogis France LV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.330.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2009.

ProLogis Derictorship Sàrl

Gérant

Gilles Suzanne

Gérant

Référence de publication: 2009050717/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05598. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Wall Street Institute Kft, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Chalres de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 145.776.

OUVERTURE DE SUCCURSALE

Extrait

La société Wall Street Institute Kereskedelmi Korlatolt Felelossegu Tarsasag, une société hongroise, ayant son siège social H-2623 Kismaros Kossuth u. 22 Hongrie, enregistrée au registre de commerce de Hongrie sous le numéro 13-09-074752 (la «Société»), représentée par M. Timothy Francis Daniels, administrateur.

Il a été constitué en date du 10 avril 2009 une succursale luxembourgeoise, ayant pour dénomination sociale Wall Street Institute Kft, Luxembourg Branch et pour siège social Avenue Charles de Gaulle (la «Succursale»).

L'activité de la Succursale est la suivante:

Les activités de la succursale consistent en la détention d'intérêts, de droit de propriété intellectuelle, de créances, de droits y afférents, et de toutes activités y relatives.

M. Timothy Francis Daniels, né le 25 Août 1962 dans le Wisconsin (États-Unis d'Amérique), a son adresse professionnelle à One South Street, Suite 1100, Baltimore, MD 21202, est la personne ayant le pouvoir d'engager la Société pour une durée indéterminée.

M. Curtis Uehlein, né le 15 février 1959 au Connecticut (États-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 2 Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, est nommé gérant unique de la Succursale pour une durée indéterminée et est représentant permanent pour l'activité de la Succursale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 avril 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center – Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009050752/4170/33.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05955. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

CMI Insurance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 67.803.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009050724/2036/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06558. - Reçu 117,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

The CMI Managed Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.898.

Le Bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009050725/2036/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06561. - Reçu 111,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Banca delle Marche Gestione Internazionale Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.554.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANCA DELLE MARCHE GESTIONE INTERNAZIONALE LUX. S.A.

Signature

Référence de publication: 2009050732/7255/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05599. - Reçu 50,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Eté Quatre-Vingt-Seize S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2117 Luxembourg, 12, rue Mameranus.

R.C.S. Luxembourg B 56.706.

Le Bilan au 31.12.08 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick LECLERC

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2009050740/2102/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06517. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Nativa S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 22.318.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009050747/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05764. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Amber Trust S.C.A., SICAF-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 87.145.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.
Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2009050753/242/13.

(090058291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Modasia Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 59.351.

L'an deux mille neuf, le quatorze avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "MODASIA HOLDING S.A." avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 12 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 465 du 27 août 1997, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 8 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1041 du 8 octobre 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 59 351.

L'assemblée est présidée par Monsieur Didier Mc Gaw, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Cynthia Fradcourt, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Myriam Bettach, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Conformément à l'article 70 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciale, des convocations mentionnant l'ordre du jour de l'assemblée ont été insérées dans le Letzebueger Journal, le Luxemburger Wort et le Mémorial en date du 24 mars 2009 et du 3 avril 2009. Les actionnaires sont donc aptes à tenir la présente assemblée.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression du droit préférentiel de souscription aux fins de la présente augmentation de capital;
2. Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un montant de quinze mille euros (EUR 15.000,-), pour le porter de son montant actuel de soixante mille euros (EUR 60.000,-) à soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-) par la création et l'émission de cent (100) actions nouvelles ordinaires, sans valeur nominale.
3. Les actions nouvelles seront entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de quinze mille Euros (EUR 15.000,-) sera mis à la disposition de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription et des paiements en espèces seront présentés au notaire.

4. Modification de l'article 5 des statuts afin de lui conférer la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social** " Le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-), représenté par quatre cent soixante-dix (470) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale et par trente (30) actions privilégiées sans droit de vote sans désignation de valeur nominale.

Les actions émises à compter du 15 avril 2009 sont nominatives et ne sont pas convertibles en actions ou titres au porteur. Les actions nominatives émises antérieurement à la date du 15 avril 2009 et non converties en actions au porteur avant cette date ne sont pas convertibles en actions ou titres au porteur. Les propriétaires d'actions au porteur émises avant la date du 15 avril 2009 peuvent, à toute époque, en demander la conversion, à leur frais, en actions nominatives. Les actions au porteur converties en actions nominatives ne peuvent pas être reconverties en actions au porteur.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi."

III. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les quatre cent (400) actions sans désignation de valeur nominale en circulation, deux cent quarante (240) actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence

est régulièrement constituée et peut délibérer et valablement décider sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-avant reproduit dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

V. Après délibération, l'assemblée adopte les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer le droit préférentiel de souscription aux fins de la présente assemblée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de quinze mille euros (EUR 15.000), pour le porter de son montant actuel de soixante mille euros (EUR 60.000) à soixante quinze mille euros (EUR 75.000) par la création et l'émission de cent (100) actions nouvelles, sans valeur nominale.

Troisième résolution

Souscription et Libération

- Etamint, société anonyme, avec siège social à B-1190 Bruxelles, 206 Chaussée d'Alseberg (Belgique), ici représentée par Cynthia Fradcourt, en vertu d'une procuration délivrée à Bruxelles le 10 mars 2009, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, laquelle déclare souscrire aux cent (100) actions nouvelles sans valeur nominale.

Les actions nouvelles ont été entièrement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de quinze mille euros (EUR 15.000.-) a été mis à la disposition de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription et des paiements en espèces ont été présentés au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'assemblée décide, suite aux résolutions précédemment prises, de modifier l'article 5 des statuts afin de lui conférer la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros (EUR 75.000.-), représenté par quatre cent soixante-dix (470) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale et par trente (30) actions privilégiées sans droit de vote sans désignation de valeur nominale. Les actions émises à compter du 15 avril 2009 sont nominatives et ne sont pas convertibles en actions ou titres au porteur. Les actions nominatives émises antérieurement à la date du 15 avril 2009 et non converties en actions au porteur avant cette date ne sont pas convertibles en actions ou titres au porteur. Les propriétaires d'actions au porteur émises avant la date du 15 avril 2009 peuvent, à toute époque, en demander la conversion, à leur frais, en actions nominatives. Les actions au porteur converties en actions nominatives ne peuvent pas être reconverties en actions au porteur.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Mc Gaw, C. Fradcourt, M. Bettach et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 avril 2009. Relation: LAC/2009/14806. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009050431/5770/89.

(090058391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.